# LE MOUVEMENT EXTRÉMISTE a échoué en Espagne

On mande de Madrid : « Les extrémistes ont tenté, une fois de plus, de troubler l'ordre public. Il semble que leur essai soit le dernier soubresaut d'un mouvement qui a été étouffé dans l'œuf il y a quelques jours, par la découverte en Catalogne et dans les Asturies d'un nombre assez considérable de bombes.

» La tactique que ces auteurs de troubles avaient voulu adopter dimanche était l'assaut des casernes. Ils pensaient peut-être s'attirer la sympathie des soldats pour les inviter à se joindre à leur mouvement. Celui-ci a échoué complètement.

» Cependant, la journée et la nuit ont été marquées par la mort de onze personnes ; vingt-deux autres ont été plus ou moins gravement blessées. Les mesures de précaution ont continué au cours de la matinée d'hier. »

On télégraphie que, dans plusieurs villes de province, les autorités ont renforcé la surveillance ; dans certains endroits, les troupes ont été consignées dans leurs quartiers.

A Séville, notamment, les autorités ont pris des mesures de précaution pendant toute la nuit ; la garde civile et les gardes d'assaut ont surveillé particulièrement les casernes où les troupes ont été consignées.

La police a pratiqué de nombreuses arrestations d'anarcho-syndicalistes et communistes.

## L'ACTION DE M. VON PAPEN SE DÉVELOPPE EN ALLEMAGNE

Le chancelier von Schleicher a reçu au début de l'après-midi de lundi l'ancien chancelier von Papen, qui lui a rendu compte de son entrevue à Cologne avec Adolf Hitler. Aucune information n'a été publiée sur cette conversation. M. von Papen a discuté longuement à Cologne au sujet de la situation économique et intérieure, et a été prié d'exposer au chancelier les désirs de l'industrie allemande.

L'ancien chancelier qui, d'ici au 24 janvier, date de la réunion du Reichstag poursuivra ses entretiens avec M. von Schleicher, rendra sans doute compte également au président von Hindenburg de sa conversation avec Hitler.

Celui-ci aura vraisemblablement, lui aussi, une entrevue avec M. von Schleicher.

## DÉSESPÉRÉE DU SUICIDE DE SON MARI, UNE FEMME S'EMPOISONNA A SON TOUR

Né à Saint-Émilion, le 3 avril 1876, M. Jean Cassat, ingénieur dans une grande maison parisienne d'automobiles, avait épousé Mlle Nadine de Richeau, née le 27 mars 1884, à Wlodawa (Pologne).

Les années avaient passé amenant avec elles des heurts, des désaccords légers en apparence mais que la vie quotidienne aggravait.

L'autre soir, à la suite d'une nouvelle scène, l'ingénieur exaspéré s'était retiré dans sa chambre et après avoir rédigé une courte lettre, avait absorbé le contenu d'un tube de Véronal.

Transporté à l'Hôpital Beaujon, le malade décédait la nuit suivante en dépit des soins prodigués. Effondrée, sa veuve regagnait, samedi soir, son appartement désormais désert. Dimanche matin, une domestique pénétrant dans sa chambre, la découvrait étendue sur un divan. Elle avait, à son tour, pris plusieurs comprimés de Véronal.

Dans une lettre, Mme Cassat déclarait qu'elle ne pouvait survivre à son mari qu'elle aimait et dont elle avait conscience d'avoir causé le geste désespéré.

Transportée à son tour à Beaujon, elle y est décédée peu après son arrivée.

## EN CHASSANT, UN CULTIVATEUR SE TUA DANS LE TERNOIS

Dimanche, vers midi, M. Jules Galland, 33 ans, cultivateur au hameau d'Houveliu, commune de Magnicourt, près de Saint-Pol-sur-Ternoise, chassait en compagnie de son ami, M. Delmotte, fils.

Après un repos de quelques instants, M. Galland voulut reprendre son fusil et saisit l'arme par le canon, deux détonations retentirent et les décharges atteignirent l'infortuné dans le dos, lui causant d'affreuses blessures. Il succomba quelques minutes plus tard.

M. Galland, âgé de 33 ans seulement, était père d'une famille de 5 enfants, dont l'aîné a 9 ans.

Ce dramatique accident a jeté la consternation dans la région où la famille jouit de l'estime générale.

# ECHOS et CARNET

**CALENDRIER.** — Mardi 10 janvier 1933 — Soleil : lever 7 h. 44 ; coucher 16 h. 12. — Lune : lever 14 h. 32 ; coucher 7 h. 10.

Aujourd'hui : Saint Guillaume. — Demain Sainte Hortense.

**MÉTÉOROLOGIE.** — Station de Lille. — Observations faites le 9 janvier à 18 h. : Baromètre 776 mm. 3, hausse depuis la veille à 9 h. : 4 mm. 3. — Thermomètre : fronde 5,6 ; minima 5,6 ; maxima 10,1. — Etat hygrométrique : 86. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. : 3 mm. 9. — Direction du vent : Nord, Nord-Est ; force faible. — Direction des nuages : Nord. — Etat du ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui mardi : froid, assez beau.

**PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL.** — Région Nord. — Améliorations ; brouillard le matin, ensuite ciel brumeux, trois-quarts couvert avec éclaircies ; vent du secteur Nord-Est, modéré. — Minimum en baisse sur celui de la veille.

# LES GRAVES CONFLITS DU TRAVAIL

## Bagarres à Dunkerque entre gendarmes et dockers

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### Plusieurs arrestations

Pendant les bagarres, diverses arrestations furent opérées. Ce sont celles de MM. Lucien Depuydt, docker, 31 ans, 17, rue du Jeu de Mail ; Joseph Lanoote, 3, quai de la Citadelle, tous deux résidant à *Dunkerque* ; Julien Benaudet, 37 ans, docker, 33, rue des Salines, à *Saint-Pol-sur-Mer* ; Gaston Denecker, 38 ans, 2, cité Canis, à *Petite-Synthe*.

D'autres arrestations furent opérées pour vérification d'identité. En dernière heure, il paraîtrait également que M. Julien Benaudet serait relâché. Par contre, MM. Denecker et Lanoote, ont été déférés au Parquet.

### La situation présente

Il ne faudrait pas croire cependant, à lire le récit de ces incidents violents, que la ville de *Dunkerque* soit en état de siège. A midi déjà, le calme était revenu. Quelque groupes de dockers, très pacifiquement d'ailleurs, commentaient, à proximité de la salle « l'Avenir », les événements du matin.

D'autre part, les maires de *Dunkerque* et des environs se sont réunis hier, à la sous-préfecture, pour chercher les termes d'une proposition d'entente. M. Maurice Vincent, député, a eu de son côté, divers entretien avec les parties en cause.

En attendant le service d'ordre sera encore renforcé et les grévistes devront désormais faire approuver l'itinéraire qu'ils comptent suivre dans les diverses manifestations.

### Les dockers déclarent...

A la suite des incidents d'hier matin, la Chambre Syndicale des Dockers a publié la déclaration suivante :

« Les grévistes ont été brutalement frappés à coup de crosse, sans qu'on puisse leur reprocher quoi que ce soit.

» Les dockers, qui ont fait jusqu'à ce jour de nombreuses manifestations sans qu'il y ait d'incident, se sont vu refuser le droit de manifester dans le quartier de la Citadelle.

» C'est le prétexte qui a servi pour essayer de justifier une charge policière préparée. On a vu des gardes mobiles frapper avec des chaines, distribuées certainement pour la circonstance. On a vu les gardes mobiles à pied chargeant leur mousqueton, prêts à tirer sur les grévistes.

» Le Comité de grève élève une véhémente protestation. Les dockers demandent 39 francs, on leur donne des coups et on arrête certains d'entre eux.

» Nous appelons tous les travailleurs, petits commerçants et artisans à élever une puissante protestation et à exiger avec nous, le retrait des gardes mobiles ».

## La grève des tisseurs d'Armentières-Houplines

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au cours de la réunion, M. Vandenhove, industriel à **Armentières**, s'est longuement explique sur la situation créée par la grève. L'objet de cette assemblée était, suivant l'expression de M. Vigreux, de résoudre « la question de solidarité ».

*M. VIGREUX, secrétaire général du Syndicat Confédéré d'Armentières*

Une réunion des contremaîtres devait avoir lieu à 18 h. 30 dans le même local. Elle ne put avoir lieu et voici pourquoi :

### Effervescence rue de Dunkerque

Au cours de la réunion du comité intersyndical des groupes de grévistes circulaient dans la rue de Dunkerque avec toutes les apparences de promeneurs paisibles et indifférents. Cela a commencé vers 16 h. Ces grévistes stationnèrent par groupes, les uns après les autres, aux alentours du café où se tenait la réunion. A 17 h., il y avait foule en cet endroit, une foule de grévistes appartenant aux trois syndicats. Précisons à ce sujet que l'incident qui s'est déroulé rue de Comines à la gare de marchandises d'Armentières, samedi vers 15 h. 30, a été provoqué par un groupe d'une cinquantaine de jeunes gens parmi lesquels se trouvaient des membres des syndicats libre, confédéré et unitaire.

Ce point d'histoire éclairci revenons à l'entrée de la rue de Dunkerque où l'animation devint intense entre 17 h. 30 et 18 h. Des gardes mobiles à cheval circulaient au milieu de la rue et n'étaient pas exempts de lazzis lancés par les grévistes. On criait, on chantait, on discutait ferme.

Que faisait là cette foule ? Elle attendait l'arrivée des contremaîtres et sans doute pour leur faire une conduite de Grenoble.

### Une manifestation impromptue

A 18 h. 15 le comité intersyndical apparut dans la rue et annonça que la réunion des contremaîtres n'aurait pas lieu.

Vers 18 h. 20 la foule se disloqua sur la place de l'Hôtel-de-Ville et soudain, sans qu'on ait pu le prévoir, un cortège se forma rue Sadi-Carnot et se rendit rue Denis-Papin devant le domicile de M. Colombier, président du syndicat des Fabricants de toile.

M. Marius Brun, commissaire de police, envoya le service d'ordre de réserve dont il dispose, en l'espèce un peloton de gardes mobiles pour disperser les manifestants qui vociféraient devant la porte de la maison d'habitation de M. Colombier. L'intervention des forces de police empêcha les grévistes d'arriver à l'usine Salmon, boulevard Faidherbe, où ils se proposaient d'aller.

A 19 h. l'ordre le plus parfait régnait dans les rues de la ville.

### Invitation à la grève, à Nieppe

Il est intéressant de signaler que dans la journée un groupe d'une cinquantaine de grévistes se sont réunis à Nieppe, au Crémage Agache et au Crémage Fauvergue qui occupent chacun une centaine d'ouvriers, pour faire à ceux-ci une pressante invitation à cesser le travail.

Des pourparlers ont été échangés devant les usines et il a été convenu que le travail cesserait après que les travaux en cours seraient terminés.

Par ailleurs, à Nieppe, la grève de solidarité se poursuit sans incident parmi le personnel des établissements Dickson et Baude. — **FRED**

## LA GRÈVE DES TISSEURS D'HAZEBROUCK

Lundi matin, troisième journée de grève, 35 employés, contremaîtres et hommes de peine se sont présentés au travail, à l'exclusion de tout tisseur.

Une réunion générale des ouvriers du textile aura lieu mercredi, à 18 h., salle du Textile, rue de Merville. A l'ordre du jour : fixation de l'allocation journalière aux ouvriers en grève.

Lundi après-midi, le syndicat cégétiste a procédé à 15 h. au pointage. Une délégation conduite par M. Roger Mouque, secrétaire de l'organisation syndicale, s'est présentée aux établissements Colombier pour demander que le salaire de la quinzaine écoulée soit payé. Satisfaction a été donnée.

## A LA GORGUE-ESTAIRES

Les ouvriers textiles ont prévu pour jeudi une réunion générale au siège du Syndicat de La Gorgue. A l'ordre du jour : Examen de la situation générale.

A **Bailleul**, le travail est complet, aucune réunion n'est prévue.

## LE FISC CONTRE LE SPORT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### La grève

On sait quelle fut la réponse des dirigeants du grand club roubaisien : suspension de toute activité du club pendant trois jours, du 8 au 11 janvier 1933.

C'était hier que commençait cette phase de la lutte entre le R. C. R. et le fisc.

Toutes les portes du stade étaient soigneusement bouclées, à toutes les entrées le texte de la décision du comité du R. C. R. était affiché...

Au début de l'après-midi un constat d'huissier témoignant de la réalité de la fermeture du stade fut dressé par Me Gaillard qui constata ainsi qu'en témoigne notre cliché que les portes étaient bien closes.

Cet épisode se déroula rapidement, et en petit comité. Seuls MM. Boulton, entraîneur, Mulat et le populaire joueur Hewitt étaient présents ainsi que les membres de la Presse.

### Jusqu'à la saisie ?

« Nous sommes absolument stupéfaits de cette réclamation du fisc, nous a dit M. **Boulton**, il y a trente ans que nous existons, jamais il n'a été question de cette fameuse taxe et tout d'un coup on nous tombe dessus.

— Alors ?

— Alors nous lutterons. Vous savez que nous avons saisi le Comité National des Sports ainsi que les Fédérations de football, tennis, basket, sports athlétiques et préparation militaire auxquelles nous appartenons, vous avez d'ailleurs publié le texte de notre décision à ce sujet. Après, ma foi, on verra bien, peut-être cela ira-t-il jusqu'à la saisie !

En attendant cela nous fait trois jours de vacances... ».

Qu'adviendra-t-il de cette lutte entre le fisc et le sport ?

Attendons et marquons les points.

A. B.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le INDICATEUR
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lyon-Belfort. Bureaux de Lille

# NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE :: :: :: ::

## 4.000 PRIX valant 310.000 FR.

## Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

2.737e. — M. SCALBERT Léon, rue Colbert, 383, à TOURCOING.
2.738e. — Mlle VAN RYSSELBERGHE Paulette, rue de Rouges-Barres, 31, à MARCQ-EN-BARŒUL.
2.739e. — M. TORTEL Ernest, rue de la Clef, 41, LILLE.
2.740e. — M. FICHET Armand, rue de Wazemmes, 150, à LILLE.
2.741e. — Mlle DUCHATELET Nelly, rue de Leers, 23, à LYS-LEZ-LANNOY.
2.742e. — M. CORNU Robert, à RIEUX-LEZ-LILLERS.
2.743e. — M. FLINOIS Désiré, 133, rue Pasteur, à WATTIGNIES-L'ARBRISSEAU.
2.744e. — Mme LAMARCHE Hélène, rue de Fers, 29, à LILLE.
2.745e. — M. DELPORTE Fernand, rue Druelle, 8, à LILLE.
2.746e. — M. VANDEMEULEBROUCK Maurice, rue Lydéric, à LILLE.
2.747e. — Mme SGARD Emélie, cité Margodillot, 37, à HENIN-LIÉTARD.
2.748e. — M. DELGRANGE Amard, rue de Rieulay, 22, à SOMAIN.
2.749e. — M. PARAIN Achille, rue du Ballon, 5, à ROUBAIX.
2.750e. — Mme DUMOULIN Blanche, rue des Carliers, 187, à TOURCOING.
2.751e. — M. LECRINIER, rue du Faubourg de Valenciennes, 12, à LILLE.
2.752e. — M. PERSYN Paul, rue Sadi Carnot, 22, à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE.
2.753e. — M. FÉVRIER Siméon, rue de Thumesnil, 44, à LILLE.
2.754e. — M. VANTORHOUDT Arthur, rue du Long Pot, 1, à FIVES-LILLE.
2.755e. — M. BOURET Joseph, avenue de Dunkerque, 209, à LILLE.
2.756e. — Mme PLUQUIN, rue des Elites, n. 1, à LILLE.
2.757e. — Mme DESMONS Blanche, 380, boulevard Industriel, à TOURCOING
2.758e. — M. DUMONT Gustave, 42, rue Adolphe Defrenne, à LOMME.
2.759e. — M. DEBURGRAVE Roland, 22, rue Pasteur, à ARMENTIÈRES.
2.760e. — M. DUJARDIN Marcel, 187, rue Pierre Legrand, à FIVES-LILLE.
2.761e. — M. BARGERON Alfred, rue du Beck, 1, à WATTRELOS.
2.762e. — M. FRETIN Louis, rue Petit Tournai, 31, à WATTRELOS.
2.763e. — Mlle VANHOENACKERE Lucienne, carrière Rasson, 11, à WATTRELOS.
2.764e. — M. MALFAIT Albert, 17, rue Kuhlmann, à MARQUETTE-LEZ-LILLE.
2.765e — M. GERARD Alphonse, 101, rue Ghesquières, 4 HELLEMMES.
2.766e. — Mme DUPONCHELLE Adèle, rue Pierre Curie, à LESQUIN.
2.767e. — Mme AUQUERRE Henri, rue Waldeck-Rousseau, 107, à DECHY.
2.768e. — M. BRUYLAND Fernand, rue d'Arnonville, 43, à ANZIN.
2.769e — Mme MAZAINGUE Renée, rue d'Angleterre, 24, à MARCHIENNES.
2.770e. — M. MIERMAN Henry, rue Dutrie, 29, à HEM.
2.771e. — M. COLLIEZ Gustave, quai de l'Ouest, 103, à LILLE.
2.772e. — Mme PARENT Amélie, rue de la Victoire, à WAVRIN.
2.773e. — M. DECONINCK Albert, carrière Six, 14, à WATTRELOS.
2.774e. — M DEVINCK Henri, 1, rue Gambetta, à PÉRENCHIES.
2.775e. — M. LEFEBVRE Jean rue d'Haubourdin, 61, à TOURCOING.
2.776e. — M. DUFERMONT Raoul, sentier de l'Eglise, 5, à BONDUES.
2.777e. — M. VEYS Paul, rue Meyerbeer, n. 9, à ROUBAIX.
2.778e — M. DEWAELE Jules, rue Nadaud, 36, à WATTRELOS.
2.779e. — Mme RIVART Simone, 68, rue Carnot, à ASCQ.
2.780e. — M. LANTHIER Lucien, rue de Bailleul, 77, à TOURCOING.
2.781e. — Mlle BRULOIS Marie-Jeanne, rue de la Cousinerie, à à FLERS-BOURG.
2.782e. — Mme BRISSART Andrée, rue Victor Hugo, 7, à HEM.
2.783e. — M. DOOLAEGHE Louis, rue de la Dime, 7, à HOUPLINES.
2.784e. — M. CATTEAU Cécilien, rue Roland Garros, 3, LOMME-MARAIS.
2.785e. — M. LESAGE Marcel, 54, rue Anatole France, 54, à RONCHIN.
2.786e. — M. COUTURE-ROMAIN, rue des Flaques, à BREBIÈRES.
2.787e. — Mme KELDER Angèle, rue de Russie, 114, à LILLE.
2.788e. — M. BOURDON Eugène, 2, rue Jean Jaurès, à LILLE.
2.789e. — Mme CALLENS Simone, rue de Strasbourg, 15, à TOURCOING
2.790e. — Mme FONTEYNE Mathilde, rue Buffon, 21, à LILLE.
2.791e. — Mlle DELBAERE Alice, rue du Quai, 4, à LA MADELEINE.
2.792e. — M. DELME Jean, rue du Nouveau Monde, 36, à ROUBAIX.
2.793e. — M. COUSTENOBLE Jules, rue du Nord, 101, à ARMENTIÈRES.
2.794e. — M. DUSEAUX François, place Catinat, 9, à LILLE.
2.795e. — Mme MERCIER Eugénie, rue de la Justice, 9, à ANNAPPES.
2.796e. — M. WAEGHEMACKER Jean, sentier Fénelon, 2, à HELLEMMES.
2.797e. — M. WITTEBOLLE Cyrille, rue Thiers, 5, à LYS-LEZ-LANNOY.
2.798e. — M. VYZER Marcel, rue Leruste, n. 5, à WATTRELOS.
2.799e. — Mme MONIER Irma, 30, rue Henri Durre, à RAISMES.
2.800e. — Mme LIBBRECKT Hermance, rue Jules Guesde, 257/7, à WATTRELOS.
2.801e. — M. DEWACTERE Louis, rue des Acquets, 18, à ERQUINGHEM-LYS.
2.802e. — M. COLBRANT Bernard, rue du Marché, 7, à LILLE.
2.803e. — Mme DEVOS Raymonde, rue Alfred Motte, 77, à ROUBAIX.
2.804e. — M. LEVÊQUE Maurice, 88, rue Carnot, à PÉRENCHIES.
2.805e. — M. PIAT Edmond, boulevard de l'Usine, 34, à LILLE.
2.806e. — Mme COLLINI Claire, rue de l'Avenir, 13, à HELLEMMES.
2.807e. — M. CHEDAILLE Edouard, rue des Longues Haies, 186, à ROUBAIX
2.808e. — M. POLLET Marcel, 92, rue Fénelon, à HELLEMMES.
2.809e. — M. BUYSSE Adolphe, 118, rue Fénelon, à HELLEMMES.
2.810e. — M. LECLERCQ Pierre, rue du Christ, n. 19, à NEUVILLE-EN-FERRAIN.
2.811e. — M. DESEIGNE René, rue d'Ypres, à QUESNOY-SUR-DEULE.
2.812e. — M. HOUZET Paul, rue de la Baille, 116, à TOURCOING.
2.813e. — M. AERBEYDT Emile, 55, rue Jacquard, à MARCQ-EN-BARŒUL.
2.814e. — M. LECOMTE Charles, 56, rue Saint-Blaise, à TOURCOING.
2.815e. — M. DUHEM Paul, rue du Chevalier Français, 62, à LILLE.
2.816e. — M. STEEGMANS-MAGHE, rue Brûle-Maison, 47, à LILLE.
2.817e. — M. PERNOTTE Edmond, rue Jeanne Maillotte, 24, à LILLE.
2.818e. — M. ROUSSELET Raymond, rue Clemenceau, à WAVRIN.
2.819e. — M. CASTEL Auguste, rue Dufour, 51, à HOUPLINES.
2.820e. — M. DELVINCOURT Paul, hameau Sainte-Barbe, 9, à CARVIN.
2.821e. — Mme NIFFLE Louis, rue Voltaire, 14, à CROIX.

**Du 2.822e au 2.833e prix : Un flacon eau de Cologne, valeur 20 francs.**

2.822e. — Mme Vve DECOTTIGNIES, 9, rue de Colmart, à WASQUEHAL.
2.823e. — M. DELOOF Arthur, rue Delmarcle, 3, à WATTRELOS.
2.824e. — M. DELAURIE-DUJARDIN, rue Jean Jaurès, à SAINGHIN-EN-WEPPES.
2.825e. — M. WUILLAI Robert, 135, rue d'Ypres, à WAMBRECHIES.
2.826e. — Mme TISON Hubert, rue Henri Durre, 211, à RAISMES.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 47.458 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 43.487, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 3.971.

***Lire demain, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.***

**Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « REVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.**

**Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :**

**« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.**

**» La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes du « REVEIL DU NORD » et de « L'EGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING ».**

**» Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à LILLE, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».**

***Les lauréats pourront également retirer leurs prix tous les dimanches de 9 heures à midi.***

## M. LÉON VINCENT, DÉPUTÉ-MAIRE DE CALAIS, CANDIDAT A LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

C'est ce matin que le groupe radical-socialiste désignera son candidat à la vice présidence de la Chambre, en remplacement de Miellet, devenu ministre des Pensions. Plusieurs noms ont été mis en avant, notamment ceux de MM. André Hesse, Deyris et de Chammard.

Par ailleurs, M. Léon Vincent, député-maire de Calais, républicain-socialiste, a manifesté l'intention de se présenter à la vice-présidence, et M. Bravet, député de l'Ain, maire d'Amberieu, à la Questure.

# LES CRIMES DANS LA RÉGION

## CELUI DE BEUVRY-LEZ-BÉTHUNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### Inquiétudes

Comme de coutume, la vieille femme ne devait revenir à la ferme de son gendre qu'à la nuit tombante.

Il était près de 19 heures, dimanche et Mme Vve Dubois n'était pas revenue pour se coucher comme elle en avait l'habitude.

Pris d'inquiétude, M. Maurice Dauchy, se rendit au domicile de sa belle-mère.

Chose bizarre il trouva les volets clos et la porte fermée à clef. M. Dauchy ayant appelé et n'ayant pas reçu de réponse, fit le tour de la maison et chercha à se rendre compte par une petite fenêtre donnant dans la chambre, si sa belle-mère ne s'était pas allongée sur son lit. M. Dauchy ne remarqua rien, sauf, pourtant un barreau de fer qu'on avait tenté de desceller. Poursuivant ses investigations, M. Dauchy constata que la porte donnant sur le jardin avait été fracturée à l'aide de nombreuses pesées faites, comme il fut établi après, par une pioche de terrassier qui fut retrouvée sur les lieux.

Cette découverte intrigua fort M. Dauchy, qui, pénétra dans la maison.

### Un horrible spectacle

A peine avait-il fait quelques pas qu'un horrible spectacle s'offrait à sa vue.

Mme Vve Dubois était allongée sur le dos, près de la cuisinière, la tête horriblement mutilée et baignant dans une mare de sang.

Ayant constaté que sa belle-mère avait été lâchement assassinée, M. Dauchy sortit pour aller raconter ce qu'il avait vu à des voisins, les époux Lecigne, marchands de cycles.

On prévint alors M. le commissaire de police de Beuvry qui se rendit immédiatement sur les lieux accompagné du garde Bocquillon. Après avoir constaté le crime M. Dubois, commissaire de police, informa le Parquet de Béthune qui aussitôt ordonna une information judiciaire.

### Le Parquet sur les lieux

Durant toute la nuit, la maison où le crime s'était accompli fut gardée par les gendarmes de la brigade de Cambrin, le maréchal des logis-chef Duvivier et ses collaborateurs : MM. Delaporte, Pintiaux et Crombez.

Lundi dans la matiné, le Parquet de Béthune, représenté par M. Blanc, juge d'instruction accompagné de son greffier, M. Spack et de M. Grimoult, substitut du procureur de la République, s'est rendu sur les lieux du crime pour l'enquête.

### La tête de la malheureuse fut écrasée à coups de hache

Le juge d'instruction après avoir constaté l'état des lieux et vu dans quel état se trouvait la vieille femme qui avait la tête horriblement mutilée, entendit M. Dauchy, le gendre de la victime qui lui fit le récit de ses constatations.

M. Dauchy déclara que sa belle-mère était partie de chez lui vers 8 h. 30 du matin (après avoir absorbé du café mélangé d'un œuf) et que jusqu'au soir il ne fut pas inquiet ; cependant ne la voyant pas revenir, il s'était rendu à son domicile et là, il avait constaté qu'elle avait été assaillie par un malfaiteur, qui après l'avoir tuée à coups de hache, lui avait dérobé une somme d'environ 6.000 francs, renfermée dans un petit sac de toile contenu dans un filet à provisions, filet qui, d'ailleurs, fut retrouvé près du corps de la victime.

Dans ce petit sac, une somme de 16 fr. 15 que le criminel avait négligée, fut retrouvée.

### L'autopsie de la victime

Pendant que le juge d'instruction recueillait les éléments de son information M. le docteur Quenée, médecin-légiste, qui avait été commis par le magistrat, arrivait sur les lieux et pratiquait l'autopsie du cadavre de la vieille femme.

Vers 11 heures, le praticien fit connaître au magistrat le résultat de ses constatations.

La vieille femme avait reçu 6 coups de hache qui lui avait fracassé le crâne. De plus ce qu'elle avait absorbé le matin fut retrouvé intact dans l'estomac.

### Assommée et tuée en arrivant chez elle

Il faut donc en conclure que la vieille femme qui avait pénétré dans sa maison en passant par la porte de derrière avait été assaillie et massacrée en arrivant. C'est ainsi qu'on a pu situer l'heure du crime, à 9 heures du matin

Le crime n'ayant été découvert que vers 19 heures, l'assassin avait eu tout le temps nécessaire pour prendre la fuite.

Après les constatations médicales du médecin légiste, le corps de la malheureuse victime fut transporté au domicile de M. Dauchy, son gendre.

### Le criminel activement recherché

Des constatations recueillies, il resulte que l'abominable crime avait été commis par un individu au courant de l'état des lieux et qui, en outre, savait que Mme Vve Dubois avait toujours ses économies sur elle.

Brigades de gendarmerie et police mobile se sont mises à la recherche de l'assassin.

### Un individu suspect

Entre-temps, un ouvrier agricole bien connu dans la région, avait été appréhendé et amené sur les lieux du drame. Cet individu put se disculper et les recherches s'orientèrent d'un autre côté.

La hache qui servit à l'accomplissement du crime avait été jetée par le criminel dans un fossé non loin de l'habitation de Mme Vve Dubois. Cette hache a été retrouvée par l'adjudant Dupuis, de la brigade de Béthune. Cette hache et la pioche qui servit au meurtrier à fracturer la porte de la maison de la vieille femme ont été saisies et déposées au greffe comme pièces à conviction.

### Etrange mise en scène

Mme Lecigne, l'épouse du marchand de cycles, la plus proche voisine de l'habitation de Mme Vve Dubois, a déclaré avoir vu le matin un individu aux allures suspectes se diriger vers l'habitation de Mme Vve Dubois.

Un autre individu, ouvrier agricole connu, mais furtivement disparu de la région, est également activement recherché.

D'autres pistes, cela va sans dire, sont suivies par MM. Béguet, commissaire de la brigade mobile de Lille et Leroux, inspecteur, descendus sur les lieux aux premières heures du jour.

Les policiers ont, entre autres choses, remarqué l'étrange « mise en scène » disposée par le bandit. Dans la courette qui séparait l'habitation du jardin, — aux trois quarts retourné — l'individu avait, en effet, placé quatre chaises de paille. Liées deux par deux, au moyen d'un foulard rouge rayé de blanc et d'une serviette marquée « Glass », ces sièges restés hors de l'habitation, intriguèrent fort les policiers. Sur ces chaises, comme sur certaines parties du corps de la victime, des empreintes furent également relevées par M. Eve et Vasseur, inspecteurs photographes de la brigade de police mobile.

Ajoutons, enfin, qu'un litre de rhum ou de cognac, qui était aux trois quarts vide samedi dernier, et fut retrouvé complètement vide au lendemain du drame, a été saisi en même témps que l'arme du crime.

L'enquête est poursuivie très activement par la brigade mobile de Lille.

## CELUI DE LENS

Enfin, le 30 décembre 1932, Dubois revint de son travail vers 23 heures et il ne trouva plus personne à la maison. Céline Chrétien avait tout liquidé pendant son absence et elle était partie sans laisser d'adresse.

Dubois ne se montra tout d'abord pas trop affecté de cet abandon, puisque par le fait il devait s'y attendre. Il alla donc prendre pension chez M. Carlier, rue J.-B.-Dufernez.

### Jalousie

Concernant le drame, Dubois déclara qu'on lui avait raconté que son amie s'était rendue chez sa sœur avec un homme. Supposant de suite qu'elle l'avait délaissé pour suivre un rival, alors qu'elle avait dit qu'elle ne voulait plus d'homme, la jalousie gagna l'esprit de Dubois.

Plusieurs jours il chercha la retraite de sa femme et samedi dernier il apprenait qu'elle habitait *Lens*. La même journée il se présentait rue de Lille et demandait à causer à Céline Chrétien, prétendant que le brasseur réclamait le paiement de cinq mois de loyer et qu'il venait pour s'arranger avec elle. On ne le laissa pas monter au second étage où logeait la femme Capon et sa fille.

Dubois partit se promettant bien de revenir.

### Le drame

En effet, lundi, vers 13 h. 15, il revenait et déclarait au principal locataire de la maison : « Oui, je sais que Céline est là, j'ai besoin de lui parler pour arranger nos affaires, je vous assure que je ne ferai pas de bêtises ».

On le laissa monter.

Céline Chrétien se trouvait dans sa chambre avec sa fille Adrienne, son neveu Arthur Bajeux, 19 ans 1/2, mineur, route de Rouvroy, à Hénin-Liétard, lorsque la porte s'ouvrit pour laisser passage à Dubois.

D'après le meurtrier, celui-ci aurait demandé à son amie de s'arranger concernant le loyer restant à payer du café, et réclamant d'elle un papier déclarant qu'elle prenait l'entière responsabilité pour régler la situation.

La victime lui aurait alors répondu qu'il n'avait à s'occuper de rien.

A une question que lui posa alors Dubois concernant son abandon, elle aurait répondu : « Tu as dit trop de mal de ma fille, mais je me vengerai sur ton fils ».

« C'est à ce moment, ajoute Dubois, que j'ai vu rouge. Ne sachant plus ce que je faisais, j'ai pris un couteau et j'ai frappé sur Céline. Elle s'est sauvée et je l'ai poursuivie. L'ayant rejointe sur le palier du premier étage, je frappais à nouveau. Puis arrivé dans la cour, me rendant compte de l'acte que je venais de commettre, je me mis à pleurer, demandant à Céline de me pardonner. Elle s'y refusa et c'est à ce moment que la police vint me chercher.

» Je regrette ce que j'ai fait ». Puis Dubois éclata en sanglots.

L'inculpé n'a jamais été condamné et ses regrets paraissent sincères.

Il sera déféré au Parquet de Béthune aujourd'hui.

L'arme du crime est un couteau de poche tout démantibulé, et dont la lame mesure 8 centimètres.

### L'état de la victime

L'état de Céline Chrétien ne paraît pas alarmant. Elle porte neuf plaies qui ne sont très heureusement que superficielles, à la tête, à la face et derrière l'oreille. Malgré l'énorme perte de sang, elle en sera quitte pour une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

G. D.

FEUILLETON DU 10 JANVIER 1933. — N. 3

# NEMROD ET Cie

par Georges OHNET

**Résumé des feuilletons précédents**

*Le financier Sélim Nuno a réuni dans la cour d'honneur de son château de la Chevrolière, un certain nombre d'amis qui sont participer à un grande partie de chasse. Se trouvent rassemblés, Esther Nuno, fille du financier, une jolie veuve Mme del Péral, le prince de Poncigny, Gaston Francfort, le comte de Brucken, etc... Esther adore son père, qui est veuf, et est adorée de lui. Elle a été extrêmement bien élevée par sa gouvernante, Mlle Faverger.*

*Esther avait pour amie la jolie veuve Manuela del Péral, elle éprouvait pour la jeune femme une affection profonde.*

Elle s'aperçut que le mensonge, l'hypocrisie, la méchanceté, sont pour la bataille de la vie, les pièces de l'armure portée par l'homme civilisé, et que le malheureux qui se présente loyal, bon, désintéressé, est aussi menacé qu'un naufragé qui tombe au milieu de tribus cannibales. Elle conçut un mépris de premier ordre pour l'humanité en général se replia sur elle-même avec prudence, sentant bien que sa droiture naturelle l'exposait sinon à de graves dangers, au moins à de sérieux mécomptes. Elle commença à regarder autour d'elle avec défiance, ce qu'elle n'avait jamais fait, et le premier fruit de son expérience lui parut très amer.

Elle était depuis une quinzaine, installée à Deauville avec son père, Mme del Péral et Mlle Faverger, dans la magnifique villa que Nuno possède sur la plage, lorsqu'un jour, rentrant plus tôt qu'on ne l'attendait, elle pénétra dans la chambre de son amie, qui était restée sous prétexte de migraine, Manuela, qu'elle avait laissée étendue sur une chaise longue lisant languissamment le livre nouveau, n'était pas chez elle. Esther, étonnée, traversa la chambre, et sortit sur la terrasse, pensant que Manuela avait peut-être voulu respirer l'air de la mer. La terrasse était vide. Comme la jeune fille s'arrêtait un instant avant de continuer sa recherche, un bruit de voix, dans un salon voisin, attira son attention. Elle se dirigea vers la porte-fenêtre qui était ouverte, écarta un store flottant devant l'entrée et resta stupéfaite, immobile, terrifiée, en apercevant son amie dans les bras de son père. La Portugaise était adossée à la cheminée, et Sélim l'enlaçait, sans qu'elle fît de résistance, effleurant de sa grosse figure basanée le visage souriant de la jeune femme. Ils étaient l'un et l'autre trop occupés pour songer qu'Esther pouvait revenir une heure plus tôt, les chercher et les surprendre. La jeune fille, pâle et bouleversée, laissa retomber le rideau léger, et lentement se retira chez elle. C'était sa première déception, et ce ne devait pas être la dernière.

Mme del Péral, entrée en conquérante dans la maison Nuno ne s'était pas tenue pour satisfaite. A sa suite, peu à peu, elle y avait introduit des alliés. Le plus important était le comte Hubert de Brucken, petit-fils du banquier Siméon, qui, un instant sous Louis-Philippe, avait été le roi de la finance. Créé comte pour services rendus, le vieux banquier avait acheté la terre de Brucken, en Alsace, et depuis deux générations le nom